

# Territoire habitat

## Le logement locatif de référence



## Pièces à fournir

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi Territoire habitat pour votre demande de logement. Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre organisme. Présent dans 45 communes du Territoire de Belfort, Territoire habitat est en mesure de vous proposer un appartement qui correspond à votre besoin en terme de localisation, de surface ou de loyer.

Nous nous engageons à étudier votre demande et votre situation dans les meilleurs délais, afin de vous proposer le logement qui vous conviendra.

Les conseillères et conseillers logement du service des locations sont à votre disposition pour examiner avec vous votre demande et étudier la réponse que nous pourrions y apporter.

Nous espérons bientôt vous compter parmi nos locataires.

Territoire habitat



Afin de constituer votre dossier de demande de logement, veuillez faire parvenir, en un seul envoi, au siège de Territoire habitat, les pièces indiquées ci-dessous :

### ◇ Le questionnaire de demande de logement complété

### ◇ Justificatif de la composition familiale

- Une photocopie du livret de famille ou, si vous êtes célibataire sans enfant, une photocopie de la carte d'identité.
- Si une naissance est attendue dans votre foyer : un certificat de grossesse.
- En cas de divorce ou de séparation : la photocopie du jugement de divorce (justifiant une éventuelle pension alimentaire) ou du jugement de non-conciliation ou l'attestation de l'avocat.
- Nationalité étrangère : la photocopie du titre de séjour (recto-verso) pour tous les futurs occupants du logement.

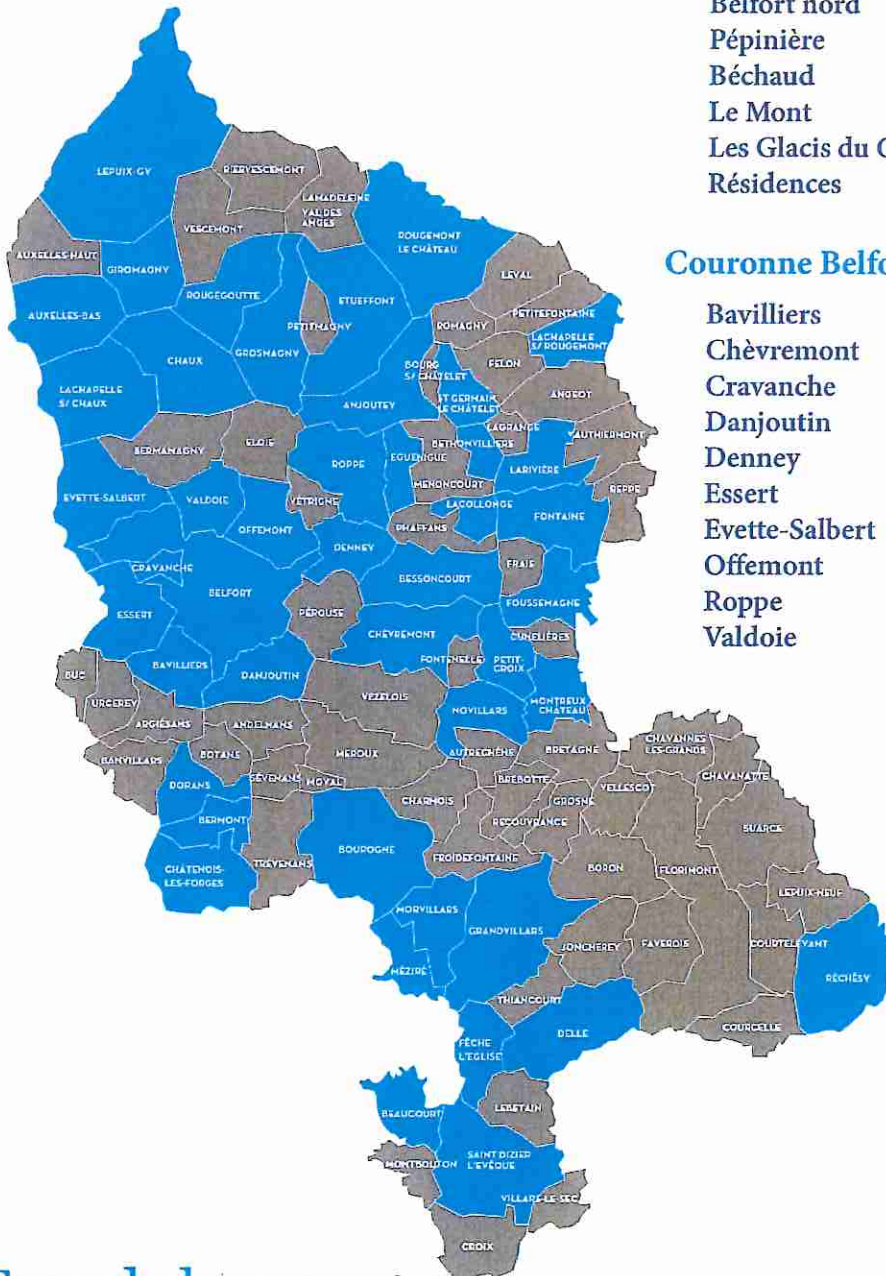
### ◇ Ressources et emploi

- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition reçu (revenus annuels imposables du demandeur et des autres occupants).
- Si vous êtes salarié(e) : la photocopie de votre dernière fiche de paie ainsi qu'une attestation de votre employeur (précisant la date d'embauche et la durée du contrat).
- Si vous êtes demandeur(euse) d'emploi : la photocopie de la notification de vos droits et le dernier avis de paiement.
- Si vous êtes retraité(e) : la photocopie de la notification de l'organisme verseur (Caisse de retraite).
- Si vous touchez des prestations CAF : justificatif(s) de la Caisse d'Allocations Familiales (AAH, AF, RSA...).
- Si vous êtes invalide : le justificatif de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie indiquant le montant de la pension d'invalidité.
- Si vous êtes en arrêt maladie : la notification de la C.P.A.M. indiquant le montant des indemnités versées.

### ◇ Logement

- Si vous êtes locataire : une attestation de paiement de loyer.
- En cas de congé du propriétaire : la photocopie du congé.
- En cas d'expulsion judiciaire : la photocopie du jugement d'expulsion.
- Si vous êtes propriétaire : l'attestation de l'organisme prêteur justifiant la mise à jour des prêts et le cas échéant la photocopie du compromis de vente.

# Souhaits



## Ville de Belfort

Belfort centre  
 Belfort nord  
 Pépinière  
 Béchaud  
 Le Mont  
 Les Glacis du Château  
 Résidences

## Couronne Belfortaine

Bavilliers  
 Chèvremont  
 Cravanche  
 Danjoutin  
 Denney  
 Essert  
 Evette-Salbert  
 Offemont  
 Roppe  
 Valdoie

## Autres communes du département

### Secteur sud

Beaucourt  
 Bermont  
 Bethonvilliers  
 Bourogne  
 Châtenois-Les-Forges  
 Delle  
 Dorans  
 Fêche l'Église  
 Fontaine  
 Foussemagne  
 Grandvillars  
 Lachapelle s/s Rougemont  
 Méziré  
 Montreux-Château  
 Morvillars  
 Novillard  
 Petit Croix  
 Réchésy  
 Saint Dizier l'Évêque

### Secteur Nord

Anjoutey  
 Auxelles Bas  
 Bessoncourt  
 Chaux  
 Etueffont  
 Eguenigüe  
 Giromagny  
 Grosmagny  
 Lachapelle s/s Chaux  
 Lacollonge  
 Larivière  
 Lepuix-Gy  
 Rougegoutte  
 Rougemont Le Château  
 St-Germain-Le-Châtelet

## Type de logement

Type de logement souhaité : T1 T2 T3 T4 T5 T6

Logement : Collectif Individuel

Mode de chauffage : Collectif Individuel

Étage : Étages inférieurs Étages supérieurs Rez-de-Chaussée